



## **ECHOS DU CONSEIL**

Lors de ses réunions régulières du 18 décembre '92 et du 22 janvier '93, le Conseil syndical a autorisé, désigné, mandaté, créé et décidé. Comme il se doit. Ainsi, le Conseil

- a autorisé le président du Syndicat à signer la lettre d'entente sur le règlement du régime de retraite des professeurs et professeures de l'université Laval;
- a reçu l'assurance que le futur comité provisoire de gestion commune des placements des régimes participants répondra aux objectifs qu'il lui avait fixés;
- a créé un comité permanent appelé Comité sur les ressources et les conditions de travail (CRCT). Les membres d'office sont le président du SPUL et les futur/e/s représentant/e/s du SPUL au comité paritaire sur l'amélioration de la qualité de la formation. Les membres élu/e/s par le Conseil sont Jean de Bonville (communication), Nérée Bujold (psychopédagogie), Jean-Loup Robert (génie civil) et Nicole Boucher (service social);
- a mandaté le Comité exécutif de favoriser une implication des professeurs et professeures à la vie syndicale et de mettre au point un plan d'action pour les quatre prochaines années;
- a entériné la décision prise par le Comité exécutif de fermer le poste d'agent de recherche et d'information au SPUL;

- s'est donné une période de réflexion de deux mois relative à la participation du SPUL à la Caisse de défense de l'ACPU. Au terme de cette période, il choisira l'option qu'il considère la plus adéquate dans les circonstances (voir ci-dessous « Caisse de l'ACPU : j'y suis, j'y reste ? »);
- a dénoncé par voie de proposition le projet de loi C-105 modifiant l'assurance-chômage et a donné mandat au Comité exécutif de faire valoir publiquement sa position, seul ou de concert avec le milieu syndical;
- a reçu pour discussion ultérieure un questionnaire sur la définition des services offerts par la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université (FQPPU) et sur le mode de cotisation;
- a reçu le rapport du comité des affaires externes.

### Démissions

Comité exécutif  
Jacques Faille, vice-président (actuariat)  
Marius Pineau, secrétaire (scs forestières)

Comité des griefs  
Georges Parent, président (littératures)

Comité d'application de la convention collective (CACC)  
Clermont Dupuis (informatique)

Comité des affaires externes  
René Auclair (service social)  
Jean-Pierre Paré (zootechnie)

Association coopérative d'économie familiale  
de Québec (ACEF)  
Denis Fortin, rep. du SPUL (service social)

#### Nominations

Comité exécutif  
Josiane Hamers, vice-présidente (linguistique)  
Clermont Dupuis, secrétaire (informatique)

Comité des griefs  
Line Ross, présidente (communication)

Comité d'application de la convention collective  
(CACC)  
Anne Pasquier (théologie)  
François Doré (pharmacologie)

Comité des affaires externes  
Nicole Malenfant (arts visuels)  
Laval Doucet (service social)

Comité des affaires académiques et  
institutionnelles (CAAI)  
Francine Ouellet (service social)

Association coopérative d'économie familiale  
de Québec (ACEF)  
Lise Pilon, rep. du SPUL (anthropologie)

### **CAISSE DE L'ACPU : J'Y SUIS, J'Y RESTE ?**

Après la grève historique de 1976, le SPUL, alors membre de l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU), a participé activement à la création d'une caisse de défense dont l'objectif était de doter les syndicats de professeurs et professeures d'université qui en font partie d'un fonds leur permettant d'éponger les coûts en pertes de salaire à l'occasion de conflit de travail débouchant sur des journées de grève. En y participant, le SPUL affirmait du coup sa solidarité avec les autres syndicats qui ont contribué à la création de cette caisse.

Cette caisse existe depuis déjà 15 ans et a permis l'accumulation d'un fonds de 5,8 millions environ en date de mai 1992. Durant cette période, de nouveaux syndicats se sont associés aux syndicats fondateurs et la caisse a

été mise à contribution dans 11 conflits pour un montant total de 903 144\$.

Tout au cours de cette période, plusieurs préoccupations de restructuration de la caisse ont vu le jour mais une seule s'est matérialisée : l'incorporation de la caisse afin d'en faire une entité légale distincte de l'ACPU et sous la responsabilité exclusive des « trustees ».

En octobre 1991 des changements furent proposées par le SPUL. Ces propositions furent rejetées par l'assemblée de la caisse en mai 1992. Elles exprimaient la vision du SPUL à l'égard d'une caisse qui a atteint une certaine maturité financière et sa conception de la solidarité syndicale en milieu universitaire. Leur mise en application aurait eu pour conséquence de créer des seuils maximums de cotisation, d'assurer un accès limité au fonds de la caisse et, en matière de protection accrue, de revenir à la philosophie initiale de la caisse, soit une cotisation supplémentaire en cas de conflits majeurs.

Le Conseil syndical et le SPUL se trouvent, suite à ce rejet des propositions, dans une position fort délicate : le SPUL fait partie d'une caisse de défense dont la philosophie et les règles de fonctionnement qui en découlent vont à l'encontre de celle qu'il défend.

Diverses approches doivent être envisagées par le Conseil syndical et l'une d'entre elles devra être choisie : se retirer de la caisse, cesser de cotiser, continuer à faire valoir sa position ou faire volte-face et changer sa philosophie.

Le Conseil syndical s'est donné une période de réflexion de deux mois au cours de laquelle les délégué/e/s consulteront leurs sections. La prochaine réunion du Conseil, le 19 février, sera largement consacrée à cette question. Une décision sera prise à la réunion du 26 mars.

### **SERVICE SPÉCIAL D'AIDE**

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du comité dont les noms suivent : François Doré, Jean Leahy et Pierrette Lévesque.